



Enregistrement

Référence

DEC-PAVD-ENR-002

**Cahier des charges pour le dépôt de déchets sur la
Plateforme d'Accueil et de Valorisation des
Déchets (PAVD)**

Version

9

Diffusion

07/05/2024

Page(s)

1 / 2

Complétez les informations demandées dans la partie Engagement.

Envoyez le formulaire et les documents à joindre par fax (03 87 75 18 09) ou mail (marjorie.macri@haganis.fr).

A réception de votre demande, HAGANIS complétera la partie Accusé de réception et vous retournera un exemplaire signé du document.

ENGAGEMENT**À COMPLÉTER**Entreprise d'accueil

HAGANIS, régie de l'Eurométropole de Metz,
dont le siège social est situé :

Nouveau Port de Metz
13 rue du Trou-aux-Serpents
CS82095
57052 METZ CEDEX 02

Tel (*service clients*) : 03 87 34 64 60

Représentée par Daniel SCHMITT, Directeur Général,
dûment habilité à l'effet des présentes.

Entreprise cliente

La société
dont le siège social est situé :

N° de SIRET :
N° de TVA intracommunautaire :
Tel : Fax :
Mail :

Représentée par :
dûment habilité à l'effet des présentes.

Site de traitement

PAVD
Rue de la Mouée
57070 METZ

Mail : marjorie.macri@haganis.fr

L'accès au site est autorisé du lundi au vendredi de 8h à 16h en continu, hors jours fériés.

Déchets acceptés

Les déchets ne sont acceptés sur la PAVD qu'après vérification de la conformité au cahier des charges, et doivent provenir du département de la Moselle, ou à titre exceptionnel des départements limitrophes.

Déchets Admis

Bois A	<i>Emballages en bois (palettes, caisses, cageots,...) non traités</i>
Bois B	<i>Bois non dangereux en mélange (meubles, panneaux,...)</i>
Déchets verts	<i>Résidus végétaux issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts (feuilles, gazon, fleurs, branchages,...)</i>
Souches et troncs	<i>Résidus végétaux issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts de diamètre > 12 cm</i>
Cartons	
Verre ménager	
Déchets non incinérables	<i>Déchets qui ne sont plus valorisables (ni par recyclage, ni par valorisation énergétique)</i>
Plâtre	
Déchets inertes	<i>Déchets qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante (déblais, gravats, carrelages, ...)</i>
Ferrailles	<i>Métaux</i>
Balayures	<i>Sables de balayure issus du nettoyage des voiries</i>
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	<i>Équipement fonctionnant avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur (écran, ordinateur, réfrigérateur, four, ...)</i>



Enregistrement

Référence

DEC-PAVD-ENR-002

**Cahier des charges pour le dépôt de déchets sur la
Plateforme d'Accueil et de Valorisation des
Déchets (PAVD)**

Version

9

Diffusion

07/05/2024

Page(s)

2 / 2

L'apport de déchets dangereux est formellement interdit, excepté les DEEE, sous peine d'annulation de votre compte ou de poursuites.

Déchets Interdits

Déchets dangereux (excepté les DEEE)

Boues de curage d'égouts ou de station d'épuration

Pneumatiques et autres résidus de broyage automobile

Peintures, solvants, enduits

Déchets de bois dangereux (traverses de chemin de fer, bois créosoté, ...)

Déchets radioactifs

Déchets d'activité de soins à risques infectieux

Pièces anatomiques et cadavres d'animaux

Volumes ou corps creux invérifiables ou ayant contenu des produits inflammables ou explosibles

Déchets pulvérulents

Pour tout déversement particulier, merci de vous adresser à HAGANIS (☎ service clients: 03 87 34 64 60).

Modalités de dépôt

- Pour le dépôt de déchets, il est obligatoire de passer sur le pont bascule, qui est à **sens unique**. Les consignes à suivre sont données par l'agent d'accueil.
- Si un véhicule est déjà sur le pont bascule, l'entreprise cliente attend qu'il ait quitté le pont pour s'y engager.
- Conduire le véhicule lentement jusqu'au plateau du pont bascule et s'assurer qu'il est bien positionné.
- S'identifier auprès de l'agent d'accueil de la bascule et indiquer la nature du déchet.
- En fonction de la nature du déchet, l'agent d'accueil oriente l'entreprise vers la zone de déchargement.
- Après le déchargement, l'entreprise repasse sur la bascule pour validation de son passage. Un ticket de pesée est délivré. Ce dernier fait foi et doit être vérifié avant de quitter le site.
- La facturation mensuelle est établie à partir des données enregistrées sur le pont bascule, et envoyée par courrier. Aucun paiement sur le site n'est accepté (se référer aux Conditions Générales de Vente). En cas d'impayé, HAGANIS se réserve le droit de refuser l'accès au site.

Je m'engage à respecter les prescriptions du cahier des charges ainsi que celles des documents annexés :

- Plan de circulation
- Protocole de sécurité – opération de chargement et de déchargement à la PAVD

Document à joindre :

- Extrait *Kbis* en cours de validité
- Coordonnées complètes (feuille à en-tête de l'entreprise, carte de visite, ...)

Nom du signataire :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Le :

ACCUSE DE RECEPTION**RESERVÉ A HAGANIS**

N° client :

N° dossier :

Dossier

 conforme non conforme

Le :

visa